

Compte rendu de l'Assemblée de fondation du  
Syndicat des travailleuses et travailleurs des Laurentides en santé et services sociaux-CSN  
tenue du 19 avril 2017 au 28 avril 2017

1. Ouverture de l'assemblée générale de fondation

Les officiers se présentent à l'assemblée soit M. François Renaud à titre de Président d'assemblée et Mme Josée Chapdelaine à titre de secrétaire d'assemblée. Explications données quant à leur sélection compte tenu du contexte d'une fondation de fonctionnement d'un syndicat.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

a. Mode de fonctionnement

Explications données aux membres sur les particularités de couvrir un territoire de 28 milles kilomètres carré pour une assemblée générale qui est tenue en 26 séances, expliquant la raison que les amendements à l'ordre du jour ne peuvent être apportés qu'à la 1ere séance. Il est proposé par Stéphane Chrétien et appuyé de Claude Berthiaume d'adopter l'ordre du jour tel que présentée. L'Ordre du jour est adoptée tel que présentée.

3. Statuts et règlements

Il est précisé aux membres présents, que lors du lancement des avis de convocation, toutes les règles et procédures ainsi que les documents nécessaires afin de procéder aux amendements des statuts et règlements présentés lors des séances, ont été en bonne et due forme affichés sur tous les babillards syndicaux et ce, sur tout le territoire des Laurentides et qu'ils ont également été remis aux bureaux syndicaux. Il est précisé par le président d'assemblée que les délais ont été respectés en tous lieux. Il est demandé par les membres qu'il soit précisé sur l'ordre du jour la durée prévue de l'assemblée. Les explications sont bien reçues.

a. Présentation des amendements

Les participants sont appelés à suivre dans le cahier des amendements remis à l'entrée.

- Il est adopté par l'Assemblée la proposition déposée par Nancy Nepveu appuyé de Marc-André Forget de modifier l'article 51.06 et 51.07;
- Il est adopté par l'Assemblée la proposition déposée par Dominic Presseault appuyée de Louise Fillion de modifier les articles 6.13, 22.02b), 49.01x), 51.03h), 58.01, 23.01 et 29.02;

- ❑ Il est adopté par l'Assemblée la proposition déposée par Dominic Presseault et appuyée de Louise Filion d'ajouter des articles traitants des modalités de vote, y incluant le vote électronique;  
Un sous-amendement au statuts et règlements est proposé
- ❑ il est adopté par l'Assemblée la proposition déposée par Dominic Presseault appuyée de Louise Filion de modifier l'article 60.01 et de biffer, à l'intérieur de l'amendement, sous les articles 58 et 60 jusqu'à Comité de vote.

#### 4. Cotisation syndicale

Les membres sont invités à suivre sur le document remis à l'entrée intitulé "Proposition sur la cotisation syndicale". Il est présenté aux membres présents la structure syndicale. François présente aux membres la proposition en expliquant la démarche qui a été faite afin d'établir le taux proposé de 1,8%. Quelques demandes d'éclaircissements ou de compréhensions sont répondues.

- ❑ Il est adopté par l'Assemblée la proposition de Mathieu Lavigne appuyée par Claude Berthiaume d'adopter le taux de cotisation syndicale de 1,8%.

#### 5. Politique de militance

Les membres sont invités à suivre sur le cahier remis à l'entrée intitulé " Guide des politiques applicables du syndicat des travailleuses et travailleurs des Laurentides en santé et services sociaux-CSN". Il est demandé de biffer sur la dernière page la date car non contemporaine. La politique de militance est lue en majeure partie avec multiples explications et exemples pertinents à la compréhension. Les demandent d'explications et d'éclaircissements sont répondues.

Il y a lecture et vote sur des deux amendements déposés

- ❑ Il est rejeté par l'Assemblée la proposition de Nancy Nepveu appuyé de Marc-André Forget de modifier le congé de récupération;
- ❑ Il est adopté par l'Assemblée la proposition de Nancy Nepveu appuyé de Marc-André Forget de modifier l'article transport en commun à la page 10, en y ajoutant un picot indiquant: pour le métro un reçu ou le ticket est nécessaire;
- ❑ Il est rejeté par l'Assemblée la proposition de Nancy Nepveu appuyé de Marc-André Forget de modifier la politique sur la reprise de temps;
- ❑ Il est rejeté par l'Assemblée la proposition de David Deschatelets appuyé de Annie Lauzon de modifier la section portant sur le salaire (prime psy, prime Omega..)
- ❑ Il est rejeté par l'Assemblée la proposition de Nancy Nepveu appuyé de Marc-André Forget de modifier l'article fin de mandat;
- ❑ Il est adopté par l'Assemblée la proposition de Danaé Dagenais-Leblanc appuyée de Suzanne Trudeau d'adopter la politique de militance.

## 6. Assurance collective

### a. Transfert chez le nouvel assureur

Des explications sont données aux membres. L'ensemble des questions des membres sont répondues sur ce sujet. Les explications sont bien reçues.

### b. Assurance salaire longue durée

Des explications sont données aux membres concernant l'assurance salaire longue durée. Il est mentionné que les membres auront à se positionner cet automne, lors d'une autre tournée d'assemblée, concernant le régime optionnel soit l'Option II F ( participation facultative), l'Option II O (participation obligatoire si vote favorable) ou encore soit l'Option II O+ (participation obligatoire si vote favorable). L'option voté sera pour l'ensemble du territoire des Laurentides.

## 7. Élection

### a. Nomination d'une présidence et secrétaire d'élection

Les explications sont données et bien reçues concernant les raisons du choix qui est proposé à l'Assemblée.

- Il est adopté par l'Assemblée la proposition de Stéphane Chrétien appuyé de Suzanne Trudeau que Chantal Maillé, présidente du Central des Laurentides, agisse en tant que présidente d'élection;
- Il est adopté par l'Assemblée la proposition de Lidia Bélisle appuyée de Louise Filion que Geneviève Viau, militant au centre du Florès, agisse en tant que secrétaire d'élection.

### b. Mode de fonctionnement

Dans le cadre de la particularité d'un très court délai afin de procéder aux élections est un incontournable, qu'il s'agit des premières élections avec toutes les réalités que ça comporte, que les statuts et règlements ont été développés et votés en ne tenant pas compte de la première élection de création mais plutôt les subséquentes, il est proposé que la procédure d'élection soit modifiées sur les points suivants:

- Membre en règle du syndicat
- Comité exécutif et comité de surveillance
- Représentants des équipes
- Règle concernant la campagne

- Il est adopté par l'Assemblée la proposition de Louise Filion appuyé de Mario Prévost concernant le mode de fonctionnement des premières élections

### c. Comité exécutif

Les explications sont données ainsi que les dates importantes relativement avec les élections du comité exécutif

- d. Comité de surveillance  
Les explications sont données ainsi que les dates importantes relativement avec les élections du comité exécutif
  
  - e. Équipes  
Les explications sont données ainsi que les dates importantes relativement avec les élections du comité exécutif
8. Varia  
n/a
9. Levée de l'assemblée  
à Argenteuil le 28 avril 2017 par Steve Bouchard à 17H30

---

François Renaud  
Président de l'assemblée

---

Josée Chapdeleine  
Secrétaire de l'assemblée

p.j. tous les formulaires d'amendement aux statuts et règlements ainsi que la politique de  
militance  
liste des présences